

QUATRIÈME PARTIE

Organisations nationales d'éducation

Les associations à caractère local ou provincial qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation et dont les intérêts sont sensiblement les mêmes, se regroupent souvent pour créer une fédération nationale, dont le personnel permanent coordonne les différentes formes d'activités. Parmi les groupements les mieux connus, il convient de mentionner notamment:

La Canadian Education Association (Association canadienne d'éducation), créée en 1892, reçoit l'appui de dix ministères de l'Éducation, de conseils scolaires et de particuliers. Elle a un bureau à Toronto, publie la revue *Éducation Canada*, dirige un service de renseignements et assure la liaison entre les ministères provinciaux. C'est un organisme semi-officiel.

La Canadian Teachers' Federation (Fédération canadienne des instituteurs) a été fondée en 1919 par les sociétés provinciales des instituteurs et le nombre de ses membres dépasse actuellement 210,000. La Fédération a son siège à Ottawa; elle dirige un service de renseignements, entreprend des travaux de recherche et maintient les contacts entre les diverses associations provinciales.

La Canadian Association of Professors of Education (Association canadienne des professeurs de pédagogie) recrute ses membres parmi le personnel des facultés de pédagogie des universités. Elle est l'une des organisations constituantes de la *Canadian Society for the Study of Education* (Société canadienne pour l'étude du système d'éducation) et elle poursuit ses activités dans le cadre de la Société.

La Canadian School Trustees' Association (Association des administrateurs d'écoles) et les associations provinciales qui s'y rattachent tiennent des conférences annuelles, publient des revues professionnelles et ont, dans le passé, mis en oeuvre des études sur le financement des écoles. Cette association a été fondée en 1922.

La Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation (Fédération des associations parents-maîtres) fondée en 1927, organise des réunions annuelles et joue le rôle de chef de file auprès des organismes provinciaux affiliés.